

Pressions pour fermer la représentation de la République de Donetsk



Fin septembre 2017, Hubert Fayard, un élu patriotique, qui a effectué plusieurs voyages dans le Donbass, a ouvert la représentation de la République de Donetsk en France. Le statut juridique repose sur la loi 1901 et il est donc question d'une association légale. De nombreux Français savent que cette guerre fratricide menée (deux peuples slaves, européens et orthodoxes, sont poussés par des financiers à se faire la guerre) dans le Donbass est encore un procédé pour déstabiliser des nations et mener la guerre contre la Russie. C'est le régime de Kiev, dirigé par des forces mondialistes, qui a demandé à la justice française de faire fermer la représentation de la DNR en France. La justice française va trouver des accusations et montrer sa fonction purement politique car, par exemple, le comité pour l'autodétermination de la Catalogne Nord n'est, lui, pas interdit !

Le ministère français des Affaires étrangères. « Le Quai d'Orsay avait indiqué n'accorder « aucune reconnaissance officielle » à cette représentation, « qui ne dispose pas d'un statut diplomatique ». Le ministère avait ajouté avoir « transmis des éléments au procureur de la République » d'Aix-en-Provence, compétent en raison de la domiciliation juridique de l'association. Ce dernier, soulignant que l'association loi 1901 derrière cette représentation s'était constituée « en lien direct avec le conflit russo-ukrainien qui perdure depuis 2013 », estime son objet « illicite » et l'a assignée devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence », écrit France 3, confirmant l'action politique dans la justice ou la collaboration de la justice aux ordres du politique <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille-justice-assigne-representation-officiellede-donetsk-1399485.html>. Plus loin, on lit que le procureur d'Aix-en-Provence transforme les faits sur le statut légal de la représentation de la DNR en accusant l'association de jouer un rôle diplomatique et de produire des passeports, « l'installation de missions diplomatiques permanentes sur le territoire d'Etats étrangers est strictement encadrée par le droit international » et que la France « n'a jamais reconnu les activités de représentation officielle qu'entend exercer l'autoproclamée « République populaire de Donetsk ». Hubert Fayard dénonce les accusations du procureur car « nous sommes une association, nous ne délivrons pas de documents ou de passeports. On respecte la loi ».

Le ministère des Affaires étrangères a déclaré ne pas reconnaître ce Centre mais personne ne le lui demandait puisque le ministère des Affaires étrangères n'a pas à reconnaître les associations ! Le ministère des Affaires étrangères a transmis au procureur « des éléments », puisqu'il estime l'objet de l'association illicite. « Mais en quoi est-il illicite de chercher à développer les échanges avec cette région du monde et d'informer, certes différemment de la ligne

officielle ? Justement, ce n'est pas illégal, donc il a donc fallu trouver autre chose », s'indigne Karine Bechet-Golovko journaliste pour Novorossia Today et docteur en droit.

Le procureur accuse l'association d'être une mission diplomatique. « L'installation de missions diplomatiques permanentes sur le territoire d'Etats étrangers est strictement encadrée par le droit international » et que la France « n'a jamais reconnu les activités de représentation officielle qu'entend exercer l'autoproclamée « République populaire de Donetsk ». « Il s'appuie sur le droit français et la Convention de Vienne, qui fondent les relations internationales », explique Karine Bechet-Golovko et invite le procureur à suivre le droit et à ne pas suivre des explications fausses pour répondre à l'ordre du politique, « Entièrement d'accord, les missions diplomatiques sont encadrées par le droit international... Mais qui parle d'une mission diplomatique ici ? Personne. Sauf le procureur qui doit bien trouver un objet illégal, car celui déclaré et réalisé par l'association est un peu trop légal. Que la France ne reconnaisse pas la république de Donetsk, c'est son droit. Mais cela n'implique pas l'interdiction pour des associations de développer des actions de coopération avec des institutions y résidant », écrit Karine Bechet-Golovko. L'ingérence du politique ne fait pas de doutes. La France soutient le régime de Kiev alors que ce dernier fait revivre les idées nazies et bandéristes et appelle à tuer les russophones et à laisser vivre leurs enfants dans les caves ! « En revanche, l'association appelée Comité pour l'autodétermination de la Catalogne Nord, enregistrée en France et qui a pour but de préparer la sécession d'une partie du territoire français, n'inquiète, même après les derniers évènements en Espagne, ni le ministère des Affaires étrangères, ni le procureur », souligne toujours Karine Bechet-Golovko. C'est bien la preuve que la justice en France tout comme ses média sont aux ordres du politique et que le politique veut censurer, interdire, des associations citoyennes pourtant construites sur la légalité

du droit mais qui pensent autrement que le pouvoir politique actuel. Preuve que la France fait taire les Français qui pensent autrement que la ligne politique officielle.

Hubert Fayard, contacté par la rédaction tient à rajouter, « la République Populaire de Donetsk autoproclamée par voie de référendum existe. Je pensais que notre président serait plus ouvert au pragmatisme, mais ce n'est malheureusement pas le cas. Un Etat existe, il fonctionne et les Français qui se sont rendus à Donetsk sont tous étonnés de voir une ville entretenue avec des services publics qui fonctionnent en dépit des bombardements ukrainiens. De plus, ne pas regarder la réalité comme le fait actuellement la politique étrangère de la France ne réglera rien, tout au contraire. Alors, cette attaque judiciaire sous pression ukrainienne ne me fera pas taire. Je suis un citoyen français, un élu français et je continuerai à faire entendre la voix du peuple du Donbass qui se bat légitimement pour vivre comme il le souhaite ». Berlioz disait : « Toutes les pierres que l'on me jette, nous serviront à construire notre piédestal ! »

Aujourd'hui, toutes les attaques militaires, judiciaires, médiatiques ou diplomatiques contre le peuple du Donbass, renforcent un peu plus chaque jour la justesse de leur combat pour construire le piédestal de la liberté ! Enfin, j'invite Madame la représentante de la France à Kiev de faire preuve de plus d'impartialité et non d'être le larbin des autorités corrompues et parfois néo-nazies ukrainiennes. Pourquoi ne s'est-elle jamais rendue à Donetsk ? Elle est libre, mais elle ne l'est certainement pas, ni dans sa tête, ni dans ses gestes... »

Olivier Renault